

# Aide à l'immobilier d'entreprises touristiques

## DEPARTEMENT DES VOSGES

### Présentation du dispositif

Le département des Vosges met en place un soutien aux projets touristiques pour permettre l'amélioration de la qualité d'accueil et de l'offre touristique sur le territoire vosgien.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les porteurs de projets touristiques : entreprises, particuliers, associations.

#### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de création de :

- camping (annexe 1)
- hébergement insolite (annexe 2)
- hôtel (annexe 3)
- meublé de tourisme (annexe 4)
- chambre d'hôte (annexe 5)

Le projet global de développement doit atteindre un montant d'investissement minimum de 10 000 € et devra être justifié par des factures d'un montant unitaire minimum de 300 €.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux d'intervention est compris entre 0% et 30 % de l'assiette éligible.

Le montant de l'aide ne peut excéder :

- 10 000 € pour les petits projets et les investissements liés aux meublés de tourisme / bâtiment (TPE ou particuliers);
- 50 000 € pour les projets plus conséquents (PME ayant un projet de plus de 150 000 €);
- 10% maxi d'investissement pour les associations.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les démarches sont à faire auprès du département des Vosges.

---

## Critères complémentaires

- Filière d'activité
  - > Tourisme

---

## Organisme

### DEPARTEMENT DES VOSGES

- **Conseil départemental des Vosges**  
8, rue de la Préfecture  
88088 ÉPINAL  
Téléphone : 03 29 29 88 88  
E-mail : <https://www.vosges.fr/>

---

## Déposer son dossier

- <https://www.vosges.fr/dispositifs/economie/articleid/1814/aide-%C3%A0-limmobilier-dentreprises-touristiques>

---

## Fichiers attachés

- [Annexe 1 : créer un camping](#) (24/08/2022 - 1.09 Mo)
- [Annexe 2 : créer un hébergement insolite](#) (24/08/2022 - 0.95 Mo)
- [Annexe 3 : créer un hôtel](#) (24/08/2022 - 1.19 Mo)
- [Annexe 4: créer un meublé de tourisme](#) (24/08/2022 - 1.30 Mo)
- [Annexe 5: créer une chambre d'hôte](#) (24/08/2022 - 1.18 Mo)